SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

SOCIETE ANONYME AVEC C.A. AU CAPITAL DE 75 000 000 000 FCFA

SIEGE SOCIAL : 510, Avenue de l'Indépendance, Hippodrome – B.P. : 387 YAOUNDE- CAMEROUN

Web site : **www.sic.cm** E-mail: *info@sic.cm*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION
N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES
DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)
EXERCICE 2027

****

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC DE L'EXERCICE 2027
COMPTE N°63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER 3

PIECE N° 1: AVIS DE CONSULTATION..... 5

/PIECE N° 3: PROJET DE LETTRE- COMMANDE 19

PIECE N°4: ANNEXES 28

PIECES N°5 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN..... 38

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027

****

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC DE L'EXERCICE 2027
COMPTE N°63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° 0: Lettre d'invitation à soumissionner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

Lettre d'invitation à soumissionner (à timbrer)

Yaoundé, le_____

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL

A : _____

Référence: Sélection d'une ou des entreprise(s) pour le gardiennage de certains sites de la Société immobilière du Cameroun (SIC) au titre de l'exercice 2027.

Mesdames/Messieurs

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir soumissionner pour la prestation citée en référence pour le compte de l'exercice 2027.

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté et retiré au **Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis à la Direction Générale Avenue de l'Indépendance Hippodrome, Rue 510, face Immeuble T.BELLA à Yaoundé, B P 387, Tél (+237) 222 23 01 59 Fax : (+237) 222 22 51 19**, **E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000)** francs CFA au compte CAS ARMP BICEC.

Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance du dossier.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître et dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le **19 Novembre 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL,

(e)
Dr. AHMADOU SARDAOUNA

Ampliations :

- MINMAP
- PCA/SIC
- ARMP
- MEDIA
- CHRONO
- ARCHIVAGE
- AFFICHAGE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027

****

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC DE L'EXERCICE 2027
COMPTE N°63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° I: Avis de Consultation

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

AVIS DE CONSULTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026 DU 19 NOVEMBRE 2026 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) AU TITRE DE L'EXECICE 2027

****

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC DE L'EXERCICE 2027, COMPTE N°63 27 31 00

****

1. OBJET

Dans le cadre de la sécurisation des locaux administratifs de Yaoundé et Douala et certaines Résidences en cours de commercialisation, le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun envisage de recruter une ou des entreprises spécialisées dans les services de gardiennage.

2. PARTICIPATION

La participation au présent Avis de Consultation est réservée aux sociétés de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente consultation sont groupées en deux lots et concernent le gardiennage des locaux administratifs à Yaoundé et Douala, du parking ex DST, la Résidence du Président du Conseil d'Administration sise au Quartier Général, la Résidence du Directeur Général Adjoint, la Résidence Le MFOUNDI et la VILLA N°9 sise au quartier Hippodrome.

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations objet de la présente consultation sont reparties en deux (02) lots comme suit :

- **Lot N°1** : Gardiennage du Siège de la SIC, du parking ex DST, la Résidence du Président du Conseil d'Administration sise au Quartier Général, la Résidence du Directeur Général Adjoint, la Résidence Le MFOUNDI et la VILLA N°9 sise au quartier Hippodrome.
- **Lot N°2** : Gardiennage du Siège de la Délégation Régionale de Douala (Bonapriso), et des Bureaux des Secteurs et Antennes de Douala (Bonamoussadi, Makepe, Kotto, Palmiers) Edéa et Buea.

Un même soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

5 FINANCEMENT.

Les prestations, objet de la présente consultation sont entièrement financées par le budget de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) de l'exercice 2027, sur la ligne budgétaire compte N°63 27 31 00. Le coût prévisionnel de cette opération est Toutes Taxes Comprises de **FCFA : quarante-cinq millions (49 000 000),** soit

- **LOT N°1 : Vingt-deux millions (24 000 000) FCFA ;**
- **LOT N°2 : Vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA**.

6 CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée à sortie de la quittance de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) correspondant à 2% du coût prévisionnel de chaque lot postulé, valable pendant 30 jours au-delà de la date de validité des offres, et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances, dont la liste est ci-jointe et selon le modèle produit en annexe. Le montant du cautionnement provisoire par lot est réparti ainsi qui suit : Lot N°1 **: 480 000 (quatre cent quatre-vingt mille) FCFA** et Lot **N°**2 : **500 000 (cinq cent mille) FCFA.**

7 CONSULTATION DU DOSSIER

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis à la Direction Générale Avenue de l'Indépendance Hippodrome, Rue 510, face Immeuble T. BELLA à Yaoundé, B P 387, Tél (+237) 222 23 01 59 Fax : (+237) 222 22 51 19**, dès publication du présent avis.

8 ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables au **Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis à la Direction Générale Avenue de l'Indépendance Hippodrome, Rue 510, face Immeuble T.BELLA à Yaoundé, B P 387, Tél (+237) 222 23 01 59 Fax : (+237) 222 22 51 19 E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA dans le compte CAS ARMP BICEC.**

9 REMISE DES OFFRES

La soumission, le dossier administratif, le bordereau descriptif et quantitatif de ces prestations, rédigés en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels devront être déposés au plus tard le **08 Décembre 2026**, à **13 heures précises,** heure locale sous enveloppe au **Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis à la Direction Générale Avenue de l'Indépendance Hippodrome, Rue 510, face Immeuble T.BELLA à Yaoundé, B P 387, Tél (+237) 222 23 01 59 Fax : (+237) 222 22 51 19,** Web site: www.sic.cm E-mail info@sic.cm et devront porter la mention **:**

CONSULTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026/DU 19 NOVEMBRE 2026
POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES
A LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)
« *A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT* »

10 RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre devra contenir le Bordereau Descriptif et Quantitatif des pièces administratives énumérées dans le Règlement de la Consultation.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois délivrés par l'autorité émettrice.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis de Consultation fera l'objet d'une mise en conformité dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, elle sera déclarée irrecevable. Le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

11 OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu à la Salle de Conférence de la SIC le **08 Décembre 2026 à 14 heures précises,** heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la SIC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12 EVALUATION DES OFFRES
Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce administrative ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif, 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence des cautions de soumission timbrées, à sortie de la quittance CDEC ;
- Fausse déclaration, pièces falsifiées ou non authentiques ;
- Non-exécution d'un marché antérieur ;
- Absence d'agrément ou l'attestation de dépôt de la demande ;
- Présentation de l'entreprise ;
- Références du prestataire (au moins 02 Lettres commande ou Marché dans les prestations similaires, première et dernière page ainsi que le procès-verbal de réception ou l'attestation de service fait) ;
- Moyens humains (disponibilité du personnel, rotation des équipes, capacité du Chef d'équipe à produire les rapports avec au moins le niveau BEPC ou son équivalent);
- Moyen logistique (équipement de communication, véhicule de liaison, équipement du personnel) ;
- Capacité financière délivrée par une banque de premier ordre ou un établissement bancaire attestant que l'entreprise est capable de financer les prestations de 30% du montant prévisionnel du lot postulé.

13 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE
La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre Commande au Prestataire dont l'expérience et la capacité financière dans les prestations similaires seront avérées, elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation et qu'elle est la **moins disante**. Il reste entendu qu'un même soumissionnaire peut être attributaire des deux lots de la consultation.

14 DELAI ET LIEU D'EXECUTION
Les prestations objet de la présente consultation seront exécutées sur les sites du Siège de la SIC à Yaoundé, à la Résidence du Président du Conseil d'Administration sise au quartier général, la Résidence du Directeur Général Adjoint, la Résidence Le MFOUNDI, EX DST et la VILLA N° 9 sise au quartier Hippodrome, au Siège de la Délégation Régionale à Douala (Bonapriso) ainsi que des Bureaux des Secteurs et Antennes de Bonamoussadi, Maképé, Kotto, Palmiers, Edea et Buea pour un délai de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant leur démarrage.

15 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date de remise des offres.

16 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), sis à la Direction Générale Avenue de l'Indépendance Hippodrome, Rue 510, face Immeuble T.BELLA à Yaoundé, B P 387, Tél (+237) 222 23 01 59; Fax 222 22 51 19** ou à la Délégation Régionale SIC de Douala**, Tel (237) 695 89 99 01, 695 89 99 02.**Web site: www.sic.cm E-mail info@sic.cm

« Pour toute dénonciation, bien vouloir s'adresser aux référents ci-après : infos@conac.cm 1517 (ligne vert). 237 222 203 732, 237 658 262 683 ».

Yaoundé le**, 19 Novembre 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL,
(e)
Dr. AHMADOU SARDAOUNA

Ampliations :
-MINMAP;
-PCA/SIC ;
-ARMP
-MEDIA
-ARCHIVES
-AFFICHAGE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

CONSULTATION NOTICE N°024_/DC/SIC/ITB/2026 OF 19 NOVEMBER 2026
FOR THE SECURING OF CERTAIN SITES AT THE CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION (SIC)
FOR THE 2027 FINANCIAL YEAR

****

Funding: CREC BUDGET, FISCAL YEAR 2027, and ACCOUNT N 63 27 31 00
****

1- PURPOSE

In order to secure its administrative buildings in Yaoundé and Douala, former DST parking, the residence of the Board Chair, the residence of the Assistant General Manager, the MFOUNDI residence and villa N° 9 at the Hippodrome neighborhood, also its Regional Delegation in Douala Bonapriso, its branches in Bonamoussadi, Makepe, Kotto, Palmiers, Buea and Edea, the General Manager of the Cameroon Real Estate Corporation (SIC) hereby launches a call for cotation for the services of a specialized or specialized security companies based in Cameroon.

2- PARTICIPATION

Participation to this Consultation notice is open only to Cameroonian security companies with proven expertise in the domain of security.

3 NATURE OF SERVICES:

Services to be carried out under this Consultation Notice comprise the securing of administrative buildings in Yaoundé and Douala, former DST parking, the residence of the Board Chair, the residence of the Assistant General Manager, the MFOUNDI residence and villa N° 9 at the Hippodrome neighborhood, its Regional Delegation in Douala Bonapriso, its branches in Bonamoussadi, Makepe, Kotto, Palmiers, Buea and Edea.

It should be noted that one bidder can be awarded both lots.

4 ALLOTMENTS

Services to be provided by this Consultation Notice are divided in two lots as follows:

Lot N°1: Securing of its head office building opposite T-BELLA, former DST parking, the residence of the Board Chair, the residence of the Assistant General Manager, the Mfoundi residence and villa N° 9 at the Hippodrome neighborhood;

Lot N°2: Securing of its Regional Delegation in Douala Bonapriso and branches in Bonamoussadi, Maképé, Kotto, Palmiers, Edéa and Buea.

5 FINANCING:

Services under this Consultation Notice shall be entirely financed by the Cameroon Real Estate Corporation's Budget for the 2027 financial year, **account N° 63 27 31 00.** The estimated cost stands at **forty nine millions (49 000 000),** subdivided as follows:

- **Lot n° 1: Twenty for millions francs (24 000 000);**
- **Lot n° 2: Twenty five millions francs (25 000 000).**

6 BID BOND

Each bidder must attach to his administrative documents, a stamped bid bond with the CDEC receipt corresponding to 2% of the estimated cost of each lot applied for with attached receipt issued by the Deposits and Consignment fund, **valid for thirty (30) days, beyond, the validity date of the offers issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance.** Kindly find attached in the appendix, the list of banks and insurance companies and the template applicable. The amount of the provisional guarantee per lot is

distributed as follows: **lot n°1: four hundred and eighty thousand (480 000) CFAF; and lot n°2: five hundred thousand (500 000) CFAF.**

7 CONSULTATION OF THE FILE

The tender file can be consulted during working hours at the **Contracts Unit Secretariat of the Cameroon Real Estate Corporation's Headquarters at Hippodrome neighborhood opposite T. BELLA Building in Yaoundé, Independence Avenue Street 510 P.O BOX 387, Tel.: 222 23 01 59 /Fax: 222 22 51 19** upon publication of this notice**.**

8 ACQUISITION OF THE TENDER FILE

The tender file can be obtained during working hours at the Contracts Unit Secretariat of the **Cameroon Real Estate Corporation's Headquarters**, **at the Hippodrome neighborhood opposite T. BELLA Building in Yaoundé, Independence Avenue Street 510 P.O BOX 387** Tel.: 222 23 01 59 /Fax: 222 22 51 19 Web site: www.sic.cm E-mail info@sic.cm , upon presentation of a receipt attesting the payment of a non-refundable sum of fifty (50 000) FCFA into ARMP'S SPECIAL ACCOUNT at the BICEC Bank.

9 SUBMISSIONS OF BIDS

The tender, administrative file, the descriptive and quantitative schedule of services, drafted in French or in English in seven (7) copies including one (1) original and six (6) copies should be submitted in sealed and stamped envelopes at the **Contracts Unit of the Cameroon Real Estate Corporation's Headquarters at the Hippodrome neighborhood opposite T. BELLA Building in Yaoundé, 510 Independence Avenue P.O BOX 387** not later than **08 December 2026** at **1pm prompt**, local time, phone: **222 23 01 59 /Fax: 222 22 51 19,** Web site www.sic.cm E-mail info@sic.cm , and shall carry the following inscription:

CONSULTATION NOTICE N°024/SIC /ITB /2026 OF 19 NOVEMBER 2026
FOR THE SECURING OF CERTAIN SITES AT THE CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION (SIC)

FOR THE 2027 FINANCIAL YEAR

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID DISCLOSURE SESSION".

10 ADMISSIBILITY OF BIDS

Each bid shall contain the quantitative and descriptive documents listed in the consultation notice.

Under penalty of rejection, administrative documents must imperatively be presented in their originals or in their certified true copies signed by the competent authority within three months.

Any bid which is not in conformity with the prescriptions of this Consultation notice shall be declared inadmissible. Non compliance to the model of documents in the consultation file will lead to rejection.
Bids must be calculated with and without the value added tax (VAT), accompanied by the signed submission design.

11 OPENING OF BIDS

Opening of bids shall take place in the Conference Hall of the Cameroon Real Estate Corporation (SIC) on the **08 December 2026** at **2 PM** prompt local time, by the Internal Tenders Board.

Only bidders or their duly authorized representatives with a perfect knowledge of the file may take part in the bid opening session.

12 EVALUATION OF BIDS

- **Eliminatory criteria**

Bids will be evaluated on the basis of the following criteria:

- Absence of a document in the administrative file or non-conformity of an administrative document, 48 hours after the opening of bids;
- Absence of a stamped bid bond handwritten note with attached CDEC receipt;
- False declaration or falsified administrative documents;
- Non-execution of a past contract;
- Absence of an authorization or an attestation to operate in the security domain;
- Presentation of the company;
- References of the service provider (atleat 02 Letter orders in the required domain accompanied with the first and last pages, reception document or attestation of execution);
- Human skilled labour; (availability and rotation of workers);
- Logistics (Communication, transport and personnel equipment's, ability of the head of team to write reports with at least an O'Level certificate or its equivalence);
- Financial capacity issued by a first class bank or a banking institution certifying that the company is able to finance services above 30% of estimated cost per lot.

13 AWARD OF THE CONTRACT

The Internal Tenders Board will propose the award of the contract to the service provider whose bid is in conformity to the dispositions of this consultation notice, and who is the **lowest bidder.**

It should be noted that one bidder can be awarded both lots

14 DEADLINE AND PLACE OF EXECUTION

Execution of services under this consultation will take place at the Head Quarters of the Cameroon Real Estate Corporation opposite the T-BELLA building, the Former DST Parking, residence of the Board Chair, the residence of the Assistant General Manager, the Djoungolo residence and villa N° 9 at the Hippodrome neighborhood, also its Regional Delegation in Douala, Bonapriso and branches in Bonamoussadi, Maképé, Kotto, Palmiers, Edéa and Buea (SIC) within a twelve (12) months period from the date of notification order.

15 VALIDITY OF BIDS

Bidders shall be bound by their bids for a period of **ninety (90) days,** from the date of submission of offers.

16 FURTHER INFORMATION

Further information may be obtained during working hours at the Contracts Unit Secretarait or at the Human Resources Department of the Cameroon Real Estate Corporation, Headquarters at Hippodrome neighborhood opposite T. BELLA Building in Yaoundé Independence Avenue Street 510 P.O BOX 387, Tel.: 222 23 01 59 /Fax: 222 22 51 19,Web site: www.sic.cm E-mail info@sic.cm or at the Douala Regional Delegation Tel:695 89 99 01 or 695 89 99 02.

"For all denounciations, please contact the referents below: infos@conac.cm 1517 (green line) 237 222 203 732, 237 658 262 683".

Yaoundé, the **19 NOVEMBER 2026**

THE GENERAL MANAGER,

(e)

Dr. AHMADOU SARDAOUNA

COPY :

- *MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS*
- *BOARD CHAIR*
- *ARCHIVES*
- *PASTING*
- *PUBLIC CONTRACTS REGULATORY BOARD*
- *MEDIA*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027

****

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC EXERCICE 2027, COMPTE N° 63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

I. PIECE N° II REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

SOMMAIRE

Chapitre 1 : LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1er : Définition
Article 2 : Contenu

Chapitre 2 : PREPARATION DES OFFRES

Article 3 : Langue de l'Offre
Article 4: Documents constitutifs de l'Offre
Article 5 : Offre
Article 6: Monnaie de l'offre
Article 7 : Délai de validité des Offres

Chapitre 3 : DEPOT DES OFFRES

Article 8 : Cachetage et marquage des Offres
Article 9 : Date et heure limite de dépôt des Offres

Chapitre 4 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 10 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés
Article 11 : Vérification de la conformité et comparaison des Offres
Article 12 : Conditions de participation

Chapitre 5 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 13 : Attribution de la Lettre-Commande
Article 14 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande
Article 15 : Signature de la Lettre-Commande.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Chapitre 1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION.

Article 1 - Définition.

Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet de la présente Lettre-Commande, en fixe les procédures de la consultation et en précise les conditions d'exécution.

Article 2- Contenu du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

(a) L'Avis de Consultation ;
(b) Le Règlement de la Consultation ;
(c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
(d) Le Modèle de Soumission ;
(e) Le Projet de Lettre- Commande ;
(f) Le Modèle de Tableau de Comparaison des Offres ;
(g) Le curriculum professionnel en sécurité ;
(h) La déclaration sur l'honneur.

Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions contenues dans le Dossier de consultation.

Chapitre 2 - PREPARATION DES OFFRES.

Article 3 - Langue de l'offre.

L'Offre ainsi que toutes les correspondances relatives à la Consultation seront rédigées en français et/ou en anglais.

Article 4 -Documents constitutifs de l'Offre.

L'offre présentée par le prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis :

(a) le dossier Administratif comprenant les pièces ci-après :

1) une déclaration timbrée du Soumissionnaire, faisant apparaître les noms, prénoms, qualité et les pouvoirs qui sont délégués au signataire de l'Offre, ainsi que la raison sociale et l'adresse du siège de l'Entreprise indiquant clairement le ou les lots choisis,

2) une attestation de conformité fiscale,

3) une caution de soumission timbrée assortie de la quittance CDEC

4) une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance de la ville où se trouve le Siège social de la Société soumissionnaire, datant d'au moins trois mois,

5) une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins d'un (01) mois portant les références de la Consultation et certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de la CNPS,

6) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée conformément à la réglementation en vigueur,

7) un reçu de versement des frais d'achat du Dossier de Consultation s'élevant à la somme de **cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA), à verser au compte CAS ARMP BICEC.**

8) Une attestation de localisation et un plan de situation du soumissionnaire dûment signés sur l'honneur et timbrés,

09) Un certificat de non exclusion des Marchés Publics signée de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP),

10) un agrément ou une attestation de dépôt d'agrément conformément à la réglementation en vigueur,

11) un tableau justifiant que le prestataire a été attributaire d'au moins deux (02) Lettres commande avec les administrations publiques ou parapubliques au cours des deux derniers exercices. Ledit tableau ne sera validé que si les références citées sont justifiées par des copies de la première et de la dernière page des contrats, les procès-verbaux de réception ou l'attestation de service fait ;

12) une attestation de visite du (des) site (s) des prestations dûment déclarée sur l'honneur par le soumissionnaire.

Les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (3) mois délivrés par l'autorité émettrice. Elles doivent être impérativement complétées par les documents suivants :

(a) **la soumission, datée et signée**,
(b) **le bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé**,
(c) **le projet de Lettre-Commande signé par le Prestataire.**

Article 5 - Offre.

5.1 Le Prestataire précisera dans la soumission la nature des prix :

a. Hors Taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) ;

b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans les lignes qui leurs sont réservée, les prix unitaires, le prix total de chaque prestation et les délais d'exécution de la Lettre- Commande.

5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de Lettre- Commande

Article 6 - Monnaie de l'offre.

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 7 - Délai de validité des offres.

Les offres seront valables pendant une durée de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Chapitre 3- DEPOT DES OFFRES.

Article 8 - Cachetage et marquage des offres.

Les Prestataires placeront l'original et les six (06) copies de leur Offres dans une enveloppe cachetée adressée au Directeur Général de la SIC et portant la mention suivante :

Article 9 - Date et heure limite de dépôt des Offres

Les offres doivent être reçues au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun sis **à la Direction Générale face Immeuble T-BELLA, Avenue de l'Indépendance Rue 510, Hippodrome** au plus tard le **08 Décembre 2026** à **13 heures précise**, heure locale.

Chapitre 4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 10 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés.

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des prestataires ou leur représentant dument mandaté, ayant une parfaite connaissance du dossier et qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres qui aura lieu le **08 Décembre 2026** à **14 heures précises**, heure locale à la Salle des conférences de la SIC.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 11 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité administrative des Offres ;
- L'examen de la conformité technique des Offres, du point de vue des références, des délais ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres, pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif et comparatif des Offres.

Article 12 - EVALUATION DES OFFRES

- **Critères éliminatoires :**

- Absence d'une pièce administrative ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif, 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence de caution de soumission timbrée, assortie de la quittance CDEC ;
- Fausse déclaration, pièces falsifiées ou non authentiques ;
- Non-exécution d'un marché antérieur
- Absence de l'agrément ou l'attestation de dépôt de la demande ;
- Présentation de l'entreprise ;
- Références du prestataire (au moins 02 Lettres commande dans les prestations similaires avec la première et la dernière page du contrat, les procès-verbaux de réception ou l'attestation de service fait) ;
- Moyens humains (disponibilité du personnel, rotation des équipes, capacité du chef d'équipe à produire les rapports ayant au moins le niveau BEPC ou son équivalant) ;
- Moyens logistiques (équipement de communication, véhicule de liaison, moto, équipement du personnel) ;
- Capacité financière délivrée par une banque de premier ordre ou un établissement bancaire attestant que l'entreprise est capable de financer les prestations de 30% du montant prévisionnel du lot postulé.

Chapitre .5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 13 - Attribution de la Lettre- Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre- Commande au Prestataire dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est la moins-disante.

Il est entendu qu'un même soumissionnaire peut être attributaire des 02 (deux) lots

Article 14 - Communiqué de l'attribution de la Lettre- Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Consultation dans le Journal des Marchés (JDM) de l'ARMP, par d'autres voies de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

a) le nom de l'attributaire ;
b) l'objet de la Consultation ;
c) le montant de la Lettre- Commande ;
d) le délai d'exécution des prestations de gardiennage.

Article 15 - Signature de la Lettre- Commande

Dans les dix (10) jours suivants le communiqué et la décision d'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Prestataire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027

****

LE MAITRE D'OUVRAGE : LEDIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC EXERCICE 2027, COMPTE N°63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

****

PIECE N° III: PROJET DE LETTRE- COMMANDE

EXERCICE 2027

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

LETTRE – COMMANDE N°_____/LC/SIC/CIPM/2026 DU_____ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 024/DC/SIC/CIPM/2026 DU 19 NOVEMBRE 2026 RELATIVE AU GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027
Lot n° (à préciser)

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SIC

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : «Titulaire»
B.P. (adresse et ville)

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : Pour le gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (SIC)
LOT n° (préciser le lot)

LIEU D'EXECUTION : (le site du projet)

DELAI D'EXECUTION : Douze (12) mois

MONTANT :

(montant en chiffres) (montant en lettres) FCFA TTC

IMPUTATION : Budget de la SIC Exercice 2027, COMPTE N°63 27 31 00

SOUSCRITE-LE : _____

APPROUVEE-LE : _____

SIGNEE-LE : _____

NOTIFIEE-LE : _____

ENREGISTREE-LE : _____

ENTRE :

LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) B.P 387 Yaoundé, représentée par son Directeur Général, Dr. AHMADOU SARDAOUNA ci-après dénommé « Le Maître d'Ouvrage », d'une part

Et :

L'ENTREPRISE **(titulaire)** B.P. «Adresse» «Ville»**,** représentée par son Directeur Général, « Monsieur ou Madame »ci-après dénommé « le prestataire », d'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES
ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION
ARTICLE 7 - DOMICILE DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE
ARTICLE 9- OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE
ARTICLE 10- CONSISTANCE DES PRESTATIONS
ARTICLE 11- DESCRIPTION DES PRESTATIONS
ARTICLE 12- RECETTES TECHNIQUES
ARTICLE 13- GARANTIE
ARTICLE 14- ASSURANCES

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT
ARTICLE 21- NANTISSEMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 23 - LITIGES
ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
ARTICLE 25 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1: OBJET DE LA LETTRE - COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet les prestations de gardiennage de certains sites de la SIC, répartis comme suit :

- **Lot N°1** : Gardiennage du siège de la Direction Générale de la SIC à Yaoundé, du parking ex DST, de la résidence du Président du Conseil d'Administration, la résidence du Directeur Général Adjoint, la Résidence Le MFOUNDI et la VILLA N° 9 Sise au quartier Hippodrome.
- **Lot N°2** : Gardiennage du siège de la Délégation Régionale de Douala (Bonapriso), et des Bureaux des Secteurs et Antennes de Douala à Bonamoussadi, Makepe, Kotto, Palmiers, Edéa et Buea.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre -commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la Soumission du Prestataire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;
- le Détail Estimatif ;
- Le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente lettre commande est soumise aux textes suivants :

- La loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Le décret N°2018/4992/PM du 21 juin 2018, fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissements publics ;
- Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
- L'arrêté 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant le montant de la caution de soumission et les frais d'acquisition du DAO ;
- L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 fixant les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics des travaux, des fournitures, des services et des prestations intellectuelles ;
- La circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- La circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative aux modalités de changement des conditions économiques des marchés publics ;
- La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises Publiques ;

- La Résolution N°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021 portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC);
- La Résolution N°028/CA/SIC/2025 du 30 décembre 2025 portant adoption du budget de la Société Immobilière du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- La Résolution N°038/CA/SIC/2025 du 30 décembre 2025 portant adoption de la proposition du Directeur Général à la désignation du Président et des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
- Les normes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 5 ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente lettre- commande, il est précisé que :

- les attributions du Maître d'ouvrage sont dévolues au Directeur Général de la SIC ou son Représentant ;
- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Sous Directeur des Moyens Généraux de la SIC à Yaoundé et au Délégué Régional de Douala,
- les attributions de l'Ingénieur sont dévolues au Chef Service des Affaires Générales à Yaoundé pour ce qui est du lot N°1 et au Chef de Service Administratif et Financier de la Délégation Régionale de Douala pour le lot N°2.

ARTICLE 6 DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestations est fixé à douze (12) mois à compter de la date de notification de la présente lettre commande par un ordre de service signé du Maître d'Ouvrage.

L'exécution des prestations se fera sur les sites suivants :

LOT N° 1 Siège de la Direction Générale de la SIC à Yaoundé en face de l'immeuble T-BELLA, Résidence du Président du Conseil d'Administration, Résidence du Directeur Général Adjoint, Résidence Le MFOUNDI, EX DST et VILLA N° 9 sise au quartier Hippodrome;

LOT N°2 Siège de la Délégation Régionale de Douala à Bonapriso, les Secteurs et Antennes de Bonamoussadi, Maképé, Kotto, cité des Palmiers, Edéa et Buea.

ARTICLE 7 - **DOMICILE DU PRESTATAIRE**

L'entreprise fait élection de domicile
À : ……..……
BP :
……..……
TEL. : ……..……
Email :…….
Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II - EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - **ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE**

Le Prestataire a pour mission de garantir la sécurité sur les sites susmentionnés en y exerçant une surveillance constante de jour comme de nuit et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 9 – **OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le Maître D'ouvrage est tenu de communiquer au Prestataire et ce, sur sa demande, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il assurera également un éclairage minimum des sites de nuit.

ARTICLE 10 -**CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations comprennent la sécurisation des sites sus évoqués conformément au devis estimatif.

ARTICLE 11 - **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations consistent au gardiennage des locaux de la Direction Générale de la SIC, à Yaoundé en face de l'immeuble T-BELLA, du parking ex DS, la Résidence du Président du Conseil d'Administration, la résidence du Directeur Général Adjoint, la Résidence Le MFOUNDI et la VILLA N° 9, sise au quartier Hippodrome ainsi que des locaux de la Délégation Régionale de Douala à Bonapriso, des bureaux des Antennes et Secteurs de Bonamoussadi, Makepe, Kotto, Cité des Palmiers, Edéa et Buéa.

ARTICLE 12 –**RECETTES TECHNIQUES**

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée chaque mois en présence du prestataire par une commission composée comme suit :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Membres** :
    - le Chef de Service de la Lettre-Commande, Sous-Directeur des Moyens Généraux
    - le Prestataire ou son représentant
- **Rapporteur :**
    - Yaoundé, Chef de Service des Affaires Générales de la SIC pour le lot N°1,
    - Douala, Chef de Service Administratif et Financier de la SIC pour le lot N°2 ;

Cette Commission procèdera à la vérification :

- Du registre de présence journalière des gardiens ;
- De la main courante dûment remplie chaque jour et rapportant l'ensemble des faits et incidents survenus sur le site ;
- Le bulletin mensuel du service de sécurité du site.

ARTICLE 13 - **GARANTIE**

Aucune garantie n'est prévue.

ARTICLE 14- **ASSURANCES**

Au titre des articles 1382 et suivants des dispositions du Code Civil, le Prestataire devra justifier de la souscription d'une police d'assurance en responsabilité civile Chef d'Entreprise devant garantir les dommages matériels et corporels que pourrait causer son personnel aux biens et aux usagers.

Le Maître d'Ouvrage pourra à tout moment demander au prestataire de justifier le paiement des primes y afférentes.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, sans préjudice de l'application des dispositions du décret n°2018/355/du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques, de payer directement les primes à la compagnie d'assurances et d'en imputer le montant sur les sommes dues au Prestataire.

CHAPITRE III- DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - **GENERALITES - PRIX**

Le prestataire est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16 - **MONTANT DE LA LETTRE- COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de : F CFA TTC (Montant en lettres et en chiffres) _____ (Toutes Taxes Comprises) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 17 - **MODALITES DE PAIEMENT**

17-1-Avance de démarrage

Aucune avance de démarrage n'est prévue.

17-2 Echelonnement des Paiements

Le règlement des sommes dues aux prestataires fera l'objet d'acomptes mensuels.
Le paiement d'acompte sera subordonné à la signature d'un Procès-verbal mensuel de réception sur la base d'un attachement dûment signé du DRHMG pour Yaoundé et du DRD pour Douala.

ARTICLE 18 - **DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N°…… ouvert auprès de la….. (Nom de la Banque)…….. au nom de …… (Prestataire)……

ARTICLE 19 - **REGIME FISCAL**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 20 - **TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21-NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de l'ordonnancement de la présente Lettre Commande : Le Directeur Général de la SIC, Maître d'ouvrage ;
- Responsable chargé de la liquidation et des paiements : Directeur Financier et Comptable de la SIC ;
- Responsable chargé de fournir les renseignements : le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux de la SIC

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 - **EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**
Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés.

ARTICLE 23 – **LITIGES**
A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera réglé conformément à la Résolution N°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021 portant Régime Spécifique de la Commande Publique Applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

ARTICLE 24 - **RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**
La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues aux articles170 à 172 de la Résolution N°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021 portant Régime Spécifique de la Commande Publique Applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

ARTICLE 25 –**VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE**
La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations à l'Attributaire.
.

PAGE N°____ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N°___/M/SIC/CIPM/2025 PASSEE APRÈS DEMANDE DE COTATION N°024/AVEC (préciser le titulaire) B.P. (adresse) (ville) POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027 (LOT N°1 OU LOT N°2)

MAITRE D'OUVRAGE : LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SIC

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

Hors Taxes :

TVA (19, 25%) :

Toutes Taxes Comprises :

AIR (2,2 %) ou (5,5%) :

NAP :

YAOUNDÉ, LE..... **YAOUNDÉ, LE .....**

LE PRESTATAIRE
(Signature du prestataire précédée de la) mention manuscrite « lu et approuvé »

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SIC

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026

****

POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC) EXERCICE 2027

****

LE MAITRE D'OUVRAGE : LEDIRECTEUR GENERAL

FINANCEMENT : BUDGET DE LA SIC EXERCICE 2027, COMPTE N°63 27 31 00

****

DOSSIER DE CONSULTATION

****

PIECE N°IV: ANNEXES

Annexe n°1 : LETTRE DE SOUMISSION

Date : …….

Consultation N°……DC/SIC/CIPM / 2026

A

Monsieur le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés (Entreprise) _____, formulons notre meilleure Offre relative au gardiennage de certains sites de la Société Immobilière du Cameroun (préciser le (s) lot (s), conformément à la Demande de Cotation N°_____ et pour la somme de …….. …… F CFA (*en lettres et en chiffres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises …….. FCFA *(en lettres et en chiffres).*

Nous nous engageons, si notre Offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif. Nous nous engageons également à assurer d'éventuels services supplémentaires que pourrait demander la Société Immobilière du Cameroun.

Nous nous engageons sur les termes de cette Offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, tel que stipulé dans le règlement de la consultation ; ladite Offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période Jusqu'à ce qu'une lettre- commande en bonne et due forme soit préparée et signée.

La présente Offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre- commande, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Fait à, le

Signature …….
Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

Annexe n°2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à *[indiquer l'Autorité Contractante et son adresse]*, «l'Autorité Contractante»

Attendu que le prestataire..... , ci-dessous désigné «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du ..... pour *[rappeler l'objet de la demande de cotation]*, ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à 2 % *[indiquer le montant] francs* CFA,

Nous..... *[nom et adresse de la banque]*, représentée par..... *[noms des signataires]*, ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ou ;

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....…….., le

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

DEMANDE DE COTATION N°**024/**DC/SIC/CIPM/ 2026 du **19 NOVEMBRE 2026**

POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Date limite de remise des offres…….

2.2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

LOT N°1 : YAOUNDE (Siège, parking ex DST, Résidence du Président du Conseil d'Administration, Résidence du Directeur Général Adjoint, la résidence Le MFOUNDI et la VILLA N° 9 sise au quartier Hippodrome)

N°	Désignation	Description des prestations	Unité	Quantité	PU	EXECUTION	
						délai	lieu
1.	Vigile de jour et de nuit	***De jour*** *s'assurer que tout le monde passe par l'entrée, filtrer et orienter les usagers, identifier toutes les personnes qui entrent et qui sortent des locaux, fouiller les colis suspects, et effectuer des rondes dissuasives pendant la garde ;*	H/Mois	11			
		De nuit *: Assurer la sécurité des locaux gardiennés contre le vol, les dégradations et effractions avec la diligence que l'on peut attendre d'un professionnel*	H/Mois	09			
2.	Communication	*ce prix rémunère les moyens de communication à la disposition de l'équipe pour une bonne exécution de la mission (radio, téléphone, etc.) ces moyens sont utilisés pour communiquer au sein de l'équipe, entre l'équipe et le point focal SIC.*	FF				

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/ 2026

SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Date limite de remise des offres…….

3.3 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

LOT N°2 : DOUALA (Délégation Régionale, les Secteurs et Antennes)

N°	Désignation	Description des prestations	Unité	Quantité	PU	EXECUTION	
						délai	lieu
1.	Vigile de jour et de nuit	***De jour*** *s'assurer que tout le monde passe par l'entrée, filtrer et orienter les usagers, identifier toutes les personnes qui entrent et qui sortent des locaux, fouiller les colis suspects, et effectuer des rondes dissuasives pendant la garde ;*	H/Mois	11			
		De nuit *: Assurer la sécurité des locaux gardiennés contre le vol, les dégradations et effractions avec la diligence que l'on peut attendre d'un professionnel*	H/Mois	12			
2.	Communication	*ce prix rémunère les moyens de communication à la disposition de l'équipe pour une bonne exécution de la mission (radio, téléphone,…. etc.) ces moyens sont utilisés pour communiquer au sein de l'équipe, entre l'équipe et le point focal SIC.*	FF				

DEMANDE DE COTATION N°**024**/DC/SIC/CIPM/ 2026 du **19 NOVEMBRE 2026**

POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Date limite de remise des offres ……

3.4 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(A remplir par le candidat)

Lot N° 1	**Description détaillée des prestations (1)**	**Unité (2)**	**Facturation mensuel**			**TOTAL sur douze (12) mois**	
			Quantité (3)	**Prix Unitaire (4)**	**Prix Total (F CFA) (5)**	**Quantité (6)=(3) x 12**	**Prix total (F CFA) (7)=(6) x (4)**
Gardiennage de jour et de nuit du siège de la SIC Yaoundé		H/mois	08			96	
Gardiennage de jour parking ex DST		H/mois	02			24	
Gardiennage de jour et de nuit de la Résidence Le MFOUNDI		H/mois	08			96	
Gardiennage de jour et de nuit de la VILLA N°9		H/mois	02			24	
Gardiennage de la Résidence du Président du Conseil d'Administration		H/mois	02			24	
Gardiennage de jour et de nuit de la Résidence du Directeur Général Adjoint		H/mois	02			24	
Communication		Forfait					
TOTAL HT							
TVA (19,25%)							
AIR (2,2%) ou (5,5%)							
TOTAL TTC							
NAP							

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN

DEMANDE DE COTATION N°024 /DC/SIC/CIPM/ 2026 du 19 NOVEMBRE 2026

POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Date limite de remise des offres ……

3.5 – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(A remplir par le candidat)

Lot N° 2	Description détaillée des prestations (1)	Unité (2)	Facturation mensuel			Total sur douze (12) mois	
			Quantité (3)	Prix Unitaire (4)	Prix Total (FCFA) (5)	Quantité (6)=(3) x 12	Prix total (F CFA) (7)=(6) x (4)
Gardiennage de jour et de nuit du siège de la SIC DOUALA		H/mois	05			60	
Gardiennage de jour et de nuit du secteur SIC BONAMOUSSADI		H/mois	04			48	
Gardiennage de jour et de nuit du secteur SIC MAKEPE		H/mois	04			48	
Gardiennage de jour et de nuit du secteur SIC KOTTO		H/mois	04			48	
Gardiennage de jour et de nuit de l'Antenne SIC PALMIERS		H/mois	02			24	
Gardiennage de jour et de nuit de l'Antenne SIC EDEA		H/mois	02			24	
Gardiennage de jour et de nuit de l'Antenne SIC BUEA		H/mois	02			24	
Communication		Forfait					
TOTAL HT							
TVA							
AIR (2 ,2%) ou (5,5%)							
TOTAL TTC							
NAP							

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN
DEMANDE DE COTATION N°024/DC/SIC/CIPM/2026 du 19 NOVEMBRE 2026
EXERCICE 2027
POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS SITES DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Date limite de remise des offres ……

3.6 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité Administrative		Conformité technique		Planning d'exécution	Prix Total TTC	Observations
			non	oui	non	oui	lieu		
1.									
2.									
3.									
4.									

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom	Fonction	Signature

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

SOCIETE ANONYME AVEC C.A. AU CAPITAL DE 75 000 000 000 FCFA

SIEGE SOCIAL : 510, Avenue de l'Indépendance, Hippodrome – B.P. : 387 YAOUNDE- CAMEROUN

Web site : **www.sic.cm** E-mail: *info@sic.cm*

CURRICULUM PROFESSIONNEL EN SÉCURITÉ

(à fournir par le responsable exécutif principal de la société de gardiennage)

NB : le déclarant est informé de ce que toute fausse information est un motif d'élimination

I- IDENTIFICATION

a) : Nom & Prénom : _____

b) : Date & lieu de naissance : _____

c) : Situation familiale : ❑marié ❑ célibataire ❑ veuf nombre d'enfants_____

d) : Fonction occupée dans la société : _____

le) : Adresse complète : Boite Postale : _____ _____

(personnel) (professionnel)

Téléphone : _____ _____

(personnel) (professionnel)

E-mail : _____ _____

(personnel) (professionnel)

II- FORMATION & STAGE EN SECURITE (les plus expressifs)

Année	Formation / Stage	Lieu	Diplôme ou Attestation

III- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Année (de_____ à _____)	Entreprise	Poste Occupée

Je déclare que les informations portées sur le présent curriculum professionnel sont exactes.

_____

(date et signature)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN
CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION
SOCIETE ANONYME AVEC C.A. AU CAPITAL DE 75 000 000 000 FCFA
SIEGE SOCIAL : 510, Avenue de l'Indépendance, Hippodrome – B.P. : 387 YAOUNDE- CAMEROUN
Web site : **www.sic.cm** E-mail: *info@sic.cm*

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussigné _____
(Nom & prénom)

Exerçant à _____
(Nom de l'entreprise)

Au titre de _____
(Fonction occupée)

Déclarons sur l'honneur par la présente que l'entreprise privée de gardiennage ci-après désignée _____

a) **N'a jamais été mêlée, à quelque titre que ce soit, dans une affaire judicaire impliquant son personnel** : ❑vraie ❑faux (cocher la case correspondante)
Si faux, accompagner la présente déclaration d'un rapport

b) **N'a jamais été convaincue d'incompétence professionnelle notoire ayant conduit à la rupture d'un contrat** ❑vraie ❑faux (cocher la case correspondante)
Si faux, préciser les clients concernés
_____
_____
_____
_____

En foi de quoi, la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

_____
(date et signature)

<u>PIECES N°6</u> : LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2026.

N°	Liste des établissements bancaires	
01	Access Bank Cameroon, B.P: 6000, Yaoundé	ABC
02	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
03	Banco National de Guinea Equatorial (Bange) BP, 34692 Yaoundé	BANGE CMR
04	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
05	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
06	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
07	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
08	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
09	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
10	Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-BANK) B.P : 30 388 Yaoundé	CCA-BANK
11	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
12	La Régionale Bank, B.P :30145 Yaoundé	R-BANK
13	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
14	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
15	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
16	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
17	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
18	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA

N°	Liste des Compagnies d'assurances
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Prudential Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	Royal ONYX INSURANCE Cie BP : 12230 Douala
10	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
11	Sanlam Assurances Cameroun S.A, B.P. 12125, Douala
12	Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala